

ajusto Conditions d'utilisation du Programme

Option avec dispositif

1. INTRODUCTION

Votre participation au Programme Ajusto est directement reliée à votre acceptation des présentes conditions d'utilisation. L'installation du dispositif dans votre véhicule constitue une acceptation des présentes conditions d'utilisation. Votre participation au Programme Ajusto est entièrement volontaire, si vous êtes en désaccord avec certaines conditions d'utilisation, vous devriez vous abstenir d'y participer. Il est à noter que vous pouvez mettre fin à votre participation au Programme Ajusto en tout temps.

La Personnelle, compagnie d'assurances se réserve le droit de modifier en tout temps les présentes conditions d'utilisation; cependant, tout changement sera fait seulement au prochain renouvellement de votre police et vous sera communiqué à l'avance conformément aux exigences de la *Loi sur les assurances*. Vous pouvez aussi prendre connaissance des conditions d'utilisation en vous connectant à votre tableau de bord sur lapersonnelle.com/servicesenligne.

2. DESCRIPTION DU PROGRAMME AJUSTO

Le dispositif télématique recueille des données sur les habitudes de conduite, qui permettront de calculer le rabais Ajusto qui sera appliqué à la prime d'assurance de votre prochain renouvellement. En conséquence, il vous donne le contrôle sur votre prime d'assurance, parce qu'elle devient basée en partie sur la façon dont votre véhicule est conduit.

2.1 Adhésion au Programme Ajusto

Pour adhérer au Programme Ajusto, vous pouvez nous appeler au 1-888-476-8737 ou visiter notre site Web à l'adresse lapersonnelle.com/dispositif.

Les clients qui adhèrent au Programme Ajusto recevront un dispositif (boîtier) à installer dans leur véhicule. À noter que le véhicule doit être un modèle de 1998 ou plus récent et compatible avec le dispositif. Le dispositif est doté d'une technologie semblable à celle d'un GPS. Une fois installé dans votre véhicule, il enregistre tous les renseignements décrits au point 3.2 (« les données recueillies ») et ceux-ci seront ultimement reçus par La Personnelle, compagnie d'assurances.

Sur votre prochain renouvellement, vous recevrez le rabais Ajusto déterminé en fonction de votre kilométrage annuel réel, des événements tels que vos accélérations et freinages brusques et de vos heures de déplacement. Si moins de 160 jours se sont écoulés entre la date de votre adhésion au Programme Ajusto et celle de votre

prochain renouvellement, le rabais Ajusto sera appliqué au renouvellement subséquent.

2.2 Mise en garde technique

Le dispositif utilise une certaine quantité d'énergie de la batterie, même si le véhicule n'est pas en marche. Les clients qui l'installent dans un véhicule dont la batterie est vieille ou faible, ou encore qui peut passer de longues périodes sans être démarré, doivent en être conscient. Nous recommandons de débrancher le dispositif si votre véhicule est remis pour un mois ou plus.

2.3 Informations sur le Programme Ajusto

Une fois que vous aurez adhéré au Programme Ajusto, vous pourrez vous connecter à votre tableau de bord personnalisé à l'adresse lapersonnelle.com/servicesenligne pour connaître la façon dont votre véhicule est conduit (kilométrage parcouru, des événements tels que les accélérations et freinages brusques, heures de déplacement), ainsi que le rabais auquel vous pourriez avoir droit à votre prochain renouvellement. Toutes les informations contenues dans votre tableau de bord personnalisé représentent l'usage total du véhicule, sans différencier les conducteurs.

2.4 Mettre fin à votre participation au Programme Ajusto

Vous pouvez mettre fin à votre participation au Programme Ajusto, en tout temps et sans frais, en appelant au 1-888-476-8737. Lorsque votre véhicule n'est plus inscrit au programme et si vous ne souhaitez pas installer le dispositif dans un autre véhicule admissible figurant sur votre police d'assurance, le dispositif doit être retourné à l'aide de l'enveloppe de retour préaffranchie que vous recevrez. En retirant votre véhicule du Programme Ajusto, le rabais Ajusto sera supprimé à la date effective de fin de votre participation au programme et votre prime d'assurance du terme en cours sera ajustée en conséquence. Vous devez rester inscrit au Programme Ajusto pour bénéficier du rabais.

2.5 Propriétaire du dispositif

Le dispositif appartient à iMetrik, notre partenaire dans le Programme Ajusto,

et est fourni par La Personnelle, compagnie d'assurances, pour chaque véhicule que vous inscrivez au Programme Ajusto. iMetrik conserve tous les droits, titres et intérêts qui se rapportent au dispositif et au micrologiciel. Vous ne devez pas désassembler, modifier, reproduire ni décoder le dispositif ou le micrologiciel, ni en faire des copies ou créer des produits dérivés. Vous ne devez pas non plus essayer de dériver d'une quelconque autre façon le code source du micrologiciel, sauf dans la mesure permise par les lois applicables. Si des lois applicables permettent ce type de pratiques, toute information découverte au moyen de celles-ci doit être communiquée sans délai à iMetrik et est réputée être confidentielle et appartenir exclusivement à iMetrik.

2.6 Transfert du dispositif sur un autre véhicule

Le dispositif doit demeurer installé dans le véhicule inscrit au Programme Ajusto. Il est permis de l'installer dans un autre véhicule (par exemple, dans le cas de l'acquisition d'un nouveau véhicule en remplacement de celui inscrit au programme), à condition que vous nous en avisiez au préalable et que le nouveau véhicule soit admissible au Programme Ajusto. S'il n'est pas admissible, le dispositif doit être retourné à l'aide de l'enveloppe de retour préaffranchie que vous recevrez.

2.7 Débranchement du dispositif

Le dispositif doit demeurer connecté en tout temps sauf dans des circonstances particulières (par exemple, l'entretien par un mécanicien ou si le véhicule est remis pour une longue période). Si la fréquence des débranchements du dispositif sous-entend que les données recueillies ne sont pas représentatives de vos habitudes de conduite, nous vous donnerons un avis écrit expliquant la situation et vous proposerons de retirer le véhicule du Programme Ajusto à moins que la situation soit corrigée dans les 30 jours de notre avis. Si cette situation se produit et qu'elle n'est pas corrigée dans les 30 jours de notre avis, vous resterez assurés avec La Personnelle, compagnie d'assurances, cependant votre rabais Ajusto sera supprimé à la date suivant le dernier jour de la période d'avis de 30 jours, et votre prime d'assurance du terme en cours sera ajustée en conséquence.

3. RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

3.1 Protections des renseignements personnels

À La Personnelle, compagnie d'assurances, un aspect important de notre engagement envers l'excellence du service est le respect de la vie privée. Nous nous engageons à protéger votre vie privée et à gagner votre confiance, et comprenons vos inquiétudes quant à l'utilisation des données recueillies. Pour en savoir plus, veuillez vous référer aux sections 3.2, 3.3 et 3.4 ci-dessous.

Aux fins du Programme Ajusto, « les renseignements personnels » incluent votre nom, votre adresse et le numéro d'identification du véhicule (N.I.V.) et comprennent également les données de conduite recueillies par le dispositif. Ces informations ne seront utilisées que par iMetrik uniquement aux fins de prestation des services du Programme Ajusto, décrit ci-dessous. iMetrik ne sera pas autorisé à utiliser des renseignements personnels, ou à divulguer ou transférer des renseignements personnels à aucun tiers, sauf si requis par la loi.

Vos nom et adresse seront utilisés par iMetrik seulement pour vous faire parvenir le dispositif et les accessoires et seront effacés par iMetrik dès que vous aurez reçu et installé le dispositif dans votre véhicule. Le numéro d'identification de votre véhicule (N.I.V.) sera envoyé à iMetrik par La Personnelle, compagnie d'assurances, dans le seul but de valider si le dispositif a été installé dans le bon véhicule.

3.2 Données recueillies par le dispositif

Le dispositif enregistre des données sur :

- l'emplacement du véhicule (GPS),
- l'accéléromètre,
- l'heure,
- les débranchements/branchements du dispositif, et
- le numéro d'identification du véhicule (N.I.V.).

Toutes ces informations sont transmises par réseaux sans fil à iMetrik. Dès que l'information est transmise à iMetrik, elle est effacée du dispositif.

D'autres informations, comme le kilométrage parcouru, le nombre d'accélération et de freinage, la vitesse, les virages et les changements de voie sont calculées par iMetrik à partir des données enregistrées. Les données recueillies désignent toutes les informations mentionnées ci-haut. Les données recueillies sont ensuite transmises de iMetrik vers La Personnelle, compagnie d'assurances.

Il est important de comprendre que toutes les informations obtenues sont celles du véhicule, il n'est donc pas possible de distinguer les habitudes de conduite de chaque conducteur. Par exemple, le dispositif enregistre le nombre de kilomètres parcourus par véhicule et non par conducteur.

3.3 Comment les informations Ajusto sont utilisées

Les informations suivantes, tel que décrit à la section 3.2, seront utilisées par La Personnelle, compagnie d'assurances pour calculer le rabais Ajusto qui vous sera accordé à votre prochain renouvellement, basé sur vos habitudes de conduite :

- le kilométrage parcouru,
- les accélérations brusques et les freinages brusques, et
- le temps d'utilisation.

Une fois que iMetrik aura transmis les données recueillies à La Personnelle, compagnie d'assurances, tel que décrit à la section 3.2, iMetrik rendra anonyme les données recueillies. iMetrik ne peut que sommeriser ces données anonymes et partager à des tiers des informations générales qui ne peuvent en aucune façon être liées à un véhicule spécifique (par exemple, des volumes de trafic automobile). Les données anonymes ne sont pas des renseignements personnels.

Tel que décrit à la section 3.2, il est important de comprendre que toutes les informations obtenues sont celles du véhicule et que par conséquent, le montant du rabais sera calculé en fonction des habitudes de conduite de tous les conducteurs qui utiliseront votre véhicule durant le terme de votre police.

3.4 Comment les données recueillies ne seront pas utilisées

Les données recueillies ne seront jamais utilisées pour modifier votre prime du terme en cours de votre police d'assurance ou pour annuler votre police d'assurance ou refuser de la renouveler, ni pour augmenter votre prime à votre prochain renouvellement. Prendre note que d'autres facteurs peuvent influencer votre prime globale, entre autres, les accidents responsables et infractions qui peuvent survenir pendant la durée du contrat.

La Personnelle, compagnie d'assurances, ne vendra pas ni ne communiquera les données recueillies à des tiers, sauf si requis par la loi. La Personnelle, compagnie d'assurances, n'utilisera pas les données recueillies à votre détriment dans le cas d'une réclamation d'assurance, qu'elle soit présentée par vous-même ou contre vous.

4. DOMMAGES MATÉRIELS CAUSÉS PAR LE DISPOSITIF

La Personnelle, compagnie d'assurances accepte d'être responsable des dommages matériels au véhicule dans lequel le dispositif est installé et qui sont causés par le dispositif.

5. EXONÉRATION

Conformément à la section 1, La Personnelle, compagnie d'assurances se réserve le droit, en tout temps et pour tout motif, de modifier ou de terminer le Programme Ajusto.

6. MARQUES DE COMMERCE

Desjardins Assurances générales inc. détient toutes les marques de commerce utilisées dans le cadre du Programme Ajusto, qu'il s'agisse de noms, d'images, de logos ou de pictogrammes. Ces marques de commerce sont utilisées avec permission par La Personnelle, compagnie d'assurances. Ces marques de commerce sont protégées par les lois canadiennes.

7. CONSENTEMENT/ENTENTE

En participant au Programme Ajusto, vous reconnaissez être le propriétaire réel et immatriculé du véhicule inscrit et vous consentez à :

- a) l'installation du dispositif;
- b) l'envoi des données recueillies par le dispositif à iMetrik et à La Personnelle, compagnie d'assurances; et
- c) la conservation et l'utilisation des données décrites aux présentes par iMetrik et La Personnelle, compagnie d'assurances,

tel que décrit dans les présentes conditions. Il vous incombe d'aviser les personnes qui conduisent le véhicule inscrit au Programme Ajusto, de la présence du dispositif et du fait qu'il enregistre et transmet les données recueillies à iMetrik et à La Personnelle, compagnie d'assurances.

Conformément au consentement que vous nous avez fourni lorsque vous nous avez contactés, vous comprenez qu'en installant le dispositif dans votre véhicule, vous vous engagez à respecter les conditions énoncées aux présentes.

Conformément à ce consentement, vous acceptez le recensement, l'utilisation et la divulgation à iMetrik de même qu'à La Personnelle, compagnie d'assurances, des renseignements personnels et, des données recueillies aux fins énoncées dans les présentes conditions.

Sauf disposition contraire dans le présent formulaire de changement de politique, toutes les limites, conditions, dispositions, définitions et exclusions de la police sont en vigueur et ont plein effet.

